



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Pourpelt »,
présenté par le bureau d'architecture Architecture + Aménagement S.A.
pour le compte des sociétés OLOS FUND et SICAV-FIS**

approuvé par le conseil communal en sa séance du 22 mars 2024 et notifié en date du 28 mars 2024 à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, est publié à partir de ce jour.

Bertrange, le 29 mars 2024



Youri DE SMET
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bertrange, délégué à l'effet de procéder à la présente enquête, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché de la manière usitée pour les publications communales à partir du 29 mars 2024.

Bertrange, le 29 mars 2024
Le Bourgmestre ff



Youri DE SMET